

vertu suivant la teneur de leur Traité. De quoy Sadite Altesse avoit jugé à propos d'avertir les Peuples, par cette Proclamation, afin que les particuliers d'Angleterre, lesquels y ont quelque interest, pussent dresser les mémoires de leurs griefs & les produire en temps & lieu pardevant ces Commissaires.

D'ailleurs, divers Ministres ayans présenté Requête au Comité du Conseil commis pour connoistre de leurs intérêts, sur les vexations qu'ils recevoient en la possession des Bénéfices, où ils avoyent esté établis par l'Authorité Suprême de la République, il fut ordonné, qu'atendu que depuis la séance du Parlement assamblé à Westminster le troisiéme Novembre mil six cens quarante, plusieurs Ministres, Lecteurs, Maistres d'Escole & autres ayans esté privez de leurs Charges ou Bénéfices, pour avoir délinqué contre l'Estat ou pour cause de scandale & d'ignorance, n'avoyent pas laissé d'en reprendre possession, & d'intenter procez contre ceux qui en avoyent esté saisis, au grand découragement du Ministre de la Nation, & au préjudice de la réformation tant désirée.